

## Pays Marchois → Vie locale

BASSE-MARCHE ■ Communauté de communes

# Le projet éolien sur de bonnes fondations

Les nouveaux conseils municipaux de la Basse-Marche étaient invités à une réunion d'information sur l'éolien. Les dossiers sont prêts et vont être déposés à l'instruction très prochainement.

Les nouveaux conseils municipaux de la Basse-Marche et le président de la communauté de communes Jean-Marie Guillemaille, sont revenus sur le projet éolien en Basse-Marche (CCBM), projet en phase de réflexion depuis septembre 2005.

« L'éolien est en plein développement en France, a souligné le président et il nous est apparu important de considérer ce système de production d'électricité propre, sans rejet, qui génère des retombées économiques au sein des territoires. L'ADEME et le Conseil Régional avaient élaboré une carte du potentiel éolien et nous avons alors constaté que notre territoire se trouve situé sur un secteur potentiellement intéressant du point de vue du vent. »



LE VENT. Une réunion constructive pour une énergie dans l'air du temps.

Le Conseil communautaire du 27 septembre 2005 avait confié le soin à la société Ostwind, représentée lors de cette réunion par J-D. Hagolle, de mener les premières analyses pour vérifier les possibilités réelles de développer l'éolien en Basse-Marche.

Plusieurs éléments ont été étudiés et notamment les servitudes techniques et environnementales. Il est apparu que de nombreux sites pouvaient, sur

la base de ces critères, accueillir des éoliennes.

Les élus, afin d'informer la population ont alors organisé plusieurs réunions publiques. Elles ont permis de répondre aux nombreuses questions que suscite l'éolien.

En 2005, la loi a introduit la notion de ZDE (Zone de développement de l'éolien). La CCBM a donc décidé de s'inscrire dans ce nouveau système réglementaire. Ce sont les collectivités qui doivent éla-

borer les dossiers de ZDE qui font ensuite l'objet d'une instruction par les services de l'Etat. C'est le Préfet qui délivre ou non, un arrêté de création, de ZDE.

### Plus large concertation

Là encore, les élus ont souhaité travailler en toute transparence, et ont décidé d'engager une démarche de concertation avec les acteurs de la Basse-Marche, démarche qui a été animée par Jacques

Quantin du Cabinet Confluences.

Parallèlement, une concertation s'est engagée à l'échelle du Pays, avec les autres Communautés de communes afin d'harmoniser les réflexions. L'analyse paysagère a été réalisée à l'échelle du Pays du Haut Limousin. Cette approche a permis de justifier le choix des zones qui ont été retenues.

Si l'élaboration des dossiers a connu ces derniers mois des difficultés liées à

l'analyse paysagère, les dossiers sont aujourd'hui prêts et vont être déposés à l'instruction très prochainement.

C'est pourquoi il est apparu important de pouvoir les présenter aux nouvelles équipes communales.

A la suite de cet exposé, deux documentaires ont été projetés, l'un réalisé par l'ADEME, « le vent : une énergie dans l'air du temps », l'autre relatant les différentes étapes de la construction d'un parc éolien. M. Hagolle de la Société Ostwind projetait ensuite un diaporama des différentes phases de l'étude des servitudes techniques et environnementales, à la suite duquel

Jacques Quantin répondait aux questions de l'assistance, interrogations relatives à diverses thématiques : nuisances éventuelles, raccordement des éoliennes au réseau électrique, puissance des machines, gestion du foncier, retombées économiques...

D'autres réunions d'information seront programmées dans les mois à venir. ■